

Crosse au champ collégial masculin

Conférence Sud-Ouest

Règlements spécifiques et de ligue 2021-2022

(Officiel)

mise à jour le : 27 septembre, 2021

ARTICLE 1 LES RÈGLES DE JEU

Les règles de jeu en vigueur sont celles contenues dans le livre de l'Association Canadienne de Crosse : «Règles de jeu de la crosse de champ masculine», édition la plus récente, sauf pour les articles suivants :

ARTICLE 2 TEMPS DE JEU *(adopté 05-20)*

Les parties sont séparés en quatre (4) quarts de 20 minutes.

ARTICLE 3 LE PERSONNEL

- 2.1 Un maximum de quatre (4) personnes (incluant l'entraîneur-chef) peut accompagner l'équipe au banc des joueurs.
- 2.2 Un (1) responsable de tournoi (ou du match) assigné par le collège hôte doit être sur place à chaque tournoi (ou match).

ARTICLE 4 FORMULE DE COMPÉTITION

- 3.1 La ligue est composée de cinq (5) équipes, regroupée en une seule section :

Champlain-Lennoxville	John Abbott
Dawson	Trois-Rivières
Jean-de-Brébeuf	

- 3.2 Saison régulière

Simple rotation et 2 parties au hasard pour un total de sept (6) parties par équipe.

- 3.3 Éliminatoires

Championnat régional 2021-2022					
No	Date	Heure	Visiteur	Receveur	Endroit
1/2 finale 1	6 ou 7 nov	À déterminer	3 ^e rang	2 ^e rang	Domicile 2 ^e rang
1/2 finale 2	6 ou 7 nov	À déterminer	4 ^e rang	1 ^{er} rang	Domicile 1 ^{er} rang
Finale	2021-11-14	À déterminer	Gagnant 1/2 finale	Gagnant 1/2 finale	Mieux classée

ARTICLE 5 RÉCOMPENSES

L'équipe championne de la saison régulière recevra une (1) bannière de champion de saison.
(adopté en 06-21)

L'équipe championne des éliminatoires recevra une (1) bannière de champions régionaux ainsi que des médailles d'or, l'équipe finaliste des éliminatoires recevra des médailles d'argent.

ARTICLE 6 CLASSEMENT DE L'ÉTHIQUE SPORTIVE

À la fin de la saison, les entraîneurs devront classer les équipes de la ligue en votant pour l'éthique sportive. Un gagnant sera couronné et recevra une (1) bannière de champions.

ARTICLE 7 POLITIQUE DE PREMIERS SOINS

À chaque rencontre, il doit y avoir un (1) thérapeute sportif (ou stagiaire) présent et prêt à intervenir trente (30) minutes avant le début du match.

Si un collègue est dans l'impossibilité d'offrir ce minimum, il devra en aviser les autres collègues, avant le début de la saison.

ARTICLE 8 ARBITRE

7.1 Il y aura trois (3) arbitres par match durant la saison régulière.

7.2 Il y aura trois (3) arbitres par match lors des éliminatoires.

7.3 Avant chaque match, il y aura une (1) rencontre au centre du terrain entre les arbitres, les capitaines et les entraîneurs. Cette rencontre aura pour but de :

- Clarifier les règles
- Expliquer le déroulement
- Rappeler qu'il y aura tolérance zéro face à l'éthique sportive

ARTICLE 9 DEVOIRS DE L'ÉQUIPE QUI REÇOIT

8.1 Elle doit fournir le personnel suivant : un (1) marqueur, un (1) chronométrateur du match, un (1) chronométrateur des pénalités.

La présence de trois (3) officiels mineurs par match est préférable. Par contre, la présence de deux (2) officiels mineurs est acceptable.

8.2 Elle doit fournir douze (12) balles pour chaque match.

8.3 Elle doit avoir un terrain sécuritaire et ligné adéquatement.

8.4 Elle doit remettre au marqueur, avant le début du match, l'alignement complet de ses joueurs.

ARTICLE 10 DEVOIR DE L'ÉQUIPE QUI VISITE

Elle doit remettre au marqueur, avant le début du match, l'alignement complet de ses joueurs.

ARTICLE 11 VÉRIFICATION DES ALIGNEMENTS

Avant le début de la partie, l'arbitre devra vérifier l'alignement des deux (2) équipes sur la feuille de match et valider si le nombre d'athlètes inscrits sur la feuille de match correspond au nombre d'athlètes présents sur le terrain.

Seuls les athlètes présents devront être inscrits sur la feuille de match. Un athlète qui arrive en retard devra être inscrit sur la feuille de match uniquement à son arrivée.

ARTICLE 12 ÉQUIPE D'ÉTOILES

Les équipes choisiront les meilleurs joueurs de la ligue. Aucune partie ne sera jouée. Les modalités de sélection se retrouvent dans le document PROCÉDURE DE SÉLECTION DES ÉTOILES, disponible sur la page web de la ligue

(<http://www.rseq.ca/sports/crosse/formulairesreglements/>).

Modification des règlements

Afin d'éviter de remettre en question chaque année des règlements, tout nouveau règlement est valide deux (2) ans sauf si plus du deux tiers des membres sont d'accord pour en discuter lors de la réunion du comité de ligue. L'année de l'instauration du nouveau règlement est indiquée vis-à-vis de l'article modifié ex :(adopté en 06-18)

Modification des règlements en cours de saison

Aucune proposition de modification sur le fonctionnement des ligues ne peut être apportée après le début de la saison